

Communiqué de presse
4 juin 2014

QUELS DISPOSITIFS EN EUROPE POUR INCITER LES ENTREPRISES A PREVENIR LES RISQUES PROFESSIONNELS ?

EUROGIP publie aujourd'hui les actes de la conférence européenne qu'il a organisée le 20 mars dernier sur les dispositifs pour inciter les entreprises à améliorer la santé et la sécurité au travail ou à réduire la sinistralité au travail.

Les intervenants de sept pays européens ont présenté divers exemples d'incitations, parmi lesquels :

- un fonds en Italie (INAIL), doté de 300 millions d'euros en 2014, pour financer les projets des PME et TPE afin d'améliorer la santé et la sécurité au travail ;
- un système de primes en Allemagne proposé dans la filière viande de l'organisme d'assurance AT/MP concerné (BGN), primes liées à 35 mesures clés à appliquer ;
- le financement d'un audit et d'un plan d'action à mettre en œuvre en Belgique (FAT) lorsqu'une entreprise affiche un niveau de sinistralité plus élevé que la moyenne, via le système de "risque aggravé" basé sur une contribution forfaitaire ;
- un système de "smileys" verts / oranges / rouges selon les résultats des entreprises et leurs efforts pour améliorer la santé et sécurité au travail, ces résultats étant publiés sur le site de l'inspection du travail au Danemark (DWEA) ;
- un "challenge de la prévention", organisé par la CARSAT¹ Languedoc-Roussillon et remporté par l'entreprise KSM Production en 2010, qui vise à valoriser les actions innovantes et durables d'entreprises de la région en matière de prévention des risques professionnels.

Les Débats d'EUROGIP, organisés chaque année, visent à apporter un éclairage européen sur une question d'actualité en France. En 2014, ils s'inscrivaient dans le cadre de la réflexion que mène la Direction des risques professionnels de la CNAMTS² sur le système de tarification "accidents du travail/maladies professionnelles" et les incitations à la prévention, deux axes stratégiques de la COG 2014-2017³.

Outre les exemples de dispositifs, il a été question du cadre réglementaire, des campagnes d'information et d'inspection des lieux de travail au niveau européen ainsi que des différents systèmes de tarification AT/MP. En conclusion, les partenaires sociaux européens ont donné leur point de vue sur les exemples d'incitations présentés.

Les Actes des Débats d'EUROGIP du 20 mars 2014, qui reprennent l'essentiel des interventions, sont disponibles sur www.eurogip.fr.

¹ CARSAT : Caisse d'assurance retraite et de santé au travail

² CNAMTS : Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés

³ Convention d'objectifs et de gestion 2014-2017 pour la Branche AT/MP sur

http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr/fileadmin/user_upload/document_PDF_a_telecharger/br/ochures/COG%20ATMP%202014-2017.pdf

PROGRAMME DES DÉBATS D'EUROGIP du 20 mars 2014

INTRODUCTION AUX DEBATS

- Anne HÉGER, Présidente du Conseil d'administration d'EUROGIP, France
- Dominique MARTIN, Directeur des Risques professionnels, Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS), France
- Jean-Loup WANNEPAIN, Chargé d'études, EUROGIP, France

PRINCIPES DE BASE COMMUNAUTAIRE DE LA PREVENTION : REGLEMENTATION, CAMPAGNES DE SENSIBILISATION ET D'INSPECTION

- Nathalie GUILLEMY, Directeur du Centre de Paris, Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS)
- Jessy PRETTO, Chargée de mission, Direction générale du Travail, Membre pour la France du Comité des Hauts Responsables de l'Inspection du Travail (CHRIT)
- Andrew SMITH, Responsable de la Communication et de la Promotion, Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA)

COTISATION "ACCIDENTS DU TRAVAIL / MALADIES PROFESSIONNELLES" : UN TAUX UNIQUE OU PAS, POUR QUEL IMPACT SUR LA PREVENTION ?

- Marc DEBAS, Responsable du Département Tarification, Direction des risques professionnels, CNAMTS, France
- Dominique DRESSLER, Responsable des Relations internationales, Allgemeine Unfallversicherungsanstalt (AUVA), Autriche
- Paul MEYERS, Ingénieur, Services Prévention et Financement, Association d'assurance accident (AAA), Luxembourg

EXEMPLES DE DISPOSITIFS D'INCITATION A LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

- Maria Ilaria BARRA, Conseiller technique pour l'évaluation des risques et la prévention, Istituto nazionale per l'assicurazione contro gli infortuni sul lavoro (INAIL), Italie
- Alexis GUILHOT, Ingénieur Conseil Régional Adjoint chargé de la prévention, Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT) Languedoc Roussillon, France
- Abdelali CHAOUI, Responsable Qualité Sécurité Environnement, KSM PRODUCTION, France
- Marlene Q. TRENTEL, Conseiller, Département Méthode d'inspection et d'évaluation, Danish Working Environment Authority (DWEA), Danemark
- Henning Krüger, Responsable Prévention de la Filière viande, Berufsgenossenschaft Nahrungsmittel und Gastgewerbe (BGN), Allemagne
- Bernard RENNESON, Chef de service de la banque des données, Fonds des accidents du travail (FAT), Belgique

Le point de vue des partenaires sociaux sur les dispositifs présentés et les progrès à réaliser

- Domenico CAMPOGRANDE, Directeur des Affaires Sociales, Fédération européenne de l'industrie de la construction (FIEC)
- Pierre-Gaël LOREAL, Secrétaire Fédéral, CFDT Construction et Bois, Groupe de coordination santé et sécurité au travail de la Fédération européenne des travailleurs du bâtiment et du bois (FETBB)